

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc183393-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS

**PLAN YVELINES SEINE
CROISIÈRES PÉDAGOGIQUES
ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à l'association "Les compagnons des jours heureux", dont le siège administratif est à Saint-Germain-en-Laye, 26 rue Jean Jaurès, une subvention de 10 000 € pour l'organisation de l'opération "Croisières pédagogiques sur la Seine" au titre de l'année scolaire 2014/2015, au bénéfice de 20 classes de collèges publics et privés sous contrat d'association.
- d'autoriser M. le Président du Conseil général à signer la convention correspondante ci-annexée, entre cette Association et le Département des Yvelines pour l'organisation des croisières pédagogiques sur la Seine, sur cette année scolaire.
Le règlement de cette subvention sera effectué dès signature de la présente convention.
La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 article 6574 du budget départemental 2014.